

Compte rendu du conseil municipal en date du 12 mai 2021

Etaient présents : Messieurs BADIDI. SEGUIN. CHATELAIN. RAVIDAT. ASCONE.

Mesdames MERCIER. BLANDO. WAUCHER. CAFFIAU. MALINGRE.

Absents ayant donné procuration : M. COQUELET à Mme BLANDO.

M. WERY à M. BADIDI.

Absents excusés : Messieurs PETIT. CHRETIEN. JOSSET.

Mesdames STALLA. WAUCHEL.

Absents : Madame DELPLANQUE-GABET et M. CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : Madame WAUCHER.

La séance est ouverte à 09 h 05, Monsieur le Maire effectue l'appel des membres présents et constate que le quorum est atteint.

Au préalable, Monsieur le Maire doit demander aux membres de l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'acceptation du caractère urgent de l'ordre du jour (selon article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales).

Après vote des membres sur l'acceptation du caractère urgent, à l'unanimité, Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Monsieur ASCONE souhaite préciser qu'il ne signera pas le compte rendu du 13 avril 2021.

Acceptation de la présence d'un marché du terroir.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'association les amis du Kiosque va organiser un marché du terroir le 2ème mercredi de chaque mois sur la Place de 15 h à 18 h 30 et que ces horaires évolueraient selon la fin de l'état d'urgence et passeraient de 16 h à 20 h.

Dans le cadre de la situation sanitaire actuelle, la commune doit se prononcer concernant l'acceptation d'une création d'un marché du terroir, qui sera géré par l'association les amis du Kiosque.

Vote à l'unanimité.

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Maire informe les membres présents que la prochaine séance du conseil municipal, qui aura lieu le lundi 24 mai 2021 en fin d'après-midi, se fera en présence du Major CAPPELIEZ, de la brigade territoriale d'Avesnelles, afin qu'il présente à l'assemblée la participation citoyenne.

De plus, Monsieur le Maire précise qu'il demandera aux membres du conseil municipal de réfléchir sur les jours exceptionnels qui pourraient être accordés au personnel communal.

Fin de la séance à 09 h 15